



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2023_038

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHATOU ET LE GROUPE
GERAUD**

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 3 mai 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique LIGNIER à Michèle GRELLIER, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, Arménio SANTOS à Eric DUMOULIN, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Arnaud BEAUVOIR à Pierre ARRIVETZ, Aymeric TONNEAU à Vincent GRZECZKOWICZ, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Secrétaire :

Pierre GUILLET

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

A l'occasion de l'Inauguration Coeur d'Europe qu'elle organise le samedi 10 juin 2023, la Ville de Chatou souhaite établir des liens de partenariat avec des institutions ou des entreprises privées liées au quartier Coeur d'Europe.

Ces collaborations sont destinées à enrichir la manifestation prévue et à réduire le coût d'organisation pris en charge par la Ville.

Le Groupe Géraud, délégataire des marchés forains, souhaite s'investir dans le cadre de l'Inauguration Coeur d'Europe.

Afin d'officialiser ce partenariat, il est proposé d'établir une convention régissant les obligations des deux parties.

L'accord portera sur :

- le versement, par le Groupe Géraud, d'une participation de 500 euros à la Commune de Chatou ;
- la mise à disposition à la Ville par le Groupe Géraud des stands du marché forain de l'avenue Maupassant le samedi 10 juin 2023, de 7h à 19h pour y abriter diverses animations ;
- l'engagement de la Ville de Chatou à faire apparaître le logo du Groupe Géraud sur l'ensemble de la communication imprimée et numérique de l'Inauguration Coeur d'Europe .

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'information transmise à la commission Culture-tourisme-événementiel et développement économique et commercial en date du 7 avril 2023,

Considérant la volonté de la Ville de rechercher des soutiens financiers auprès de mécènes et /ou sponsors privés impliqués dans la vie locale du quartier Coeur d'Europe,

Considérant la volonté du Groupe Géraud de soutenir des initiatives d'animations locales,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de partenariat avec le Groupe Géraud jointe en annexe,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 12/05/2023